



## **DES JURISTES ET DES EXPERTS** **AU SERVICE DU MONDE RURAL**

L'AFDR, avec ses 22 associations régionales et sa synergie de compétences, a pour mission de collecter des informations, d'analyser les textes nationaux, communautaires, la jurisprudence, de réfléchir sur des thèmes d'actualité et de proposer des orientations dans le but de répondre aux attentes juridiques du monde rural.

*« Un même intérêt, une même implication »*

L'AFDR est un lieu d'écoute et de réflexion mais aussi une force de proposition scientifique.

## SES OBJECTIFS

01

Etudier toutes les questions de droit rural, agricole, équin, viticole, agroalimentaire, agroenvironnemental et forestier et plus généralement, toute question ayant trait à la ruralité.

02

Formuler toutes propositions ou avis auprès de tous organismes publics ou privés, français, européens, inter-gouvernementaux et internationaux.

03

Collaborer avec tous établissements ou écoles d'enseignement et de recherche axés sur l'étude du droit rural, en France, dans l'Union européenne ou tout pays tiers.

04

Adhérer à tous groupements ou organismes nationaux, européens ou internationaux ayant le même objet que l'AFDR.

05

Organiser des temps d'échanges, colloques, congrès, séminaires et formations de droit rural.

06

Créer et diffuser toute publication ayant trait à l'objet de l'association.



### **La lettre de droit rural**

Depuis plus de 20 ans, l'AFDR édite tous les trimestres, plus de trente pages d'expertise juridique et la jurisprudence récente.

### **Les rencontres de droit rural**

L'AFDR s'associe au Think Tank Agridées pour proposer un événement annuel traitant d'un thème d'actualité ou de prospective avec le souci de croiser les approches juridiques économiques et sociales.

### **Les congrès nationaux**

Le congrès national est le rendez-vous annuel le plus attendu, pour aborder des thématiques majeures qui font l'actualité du droit rural. Depuis 1980, chaque section accueille à tour de rôle entre 200 et 300 congressistes et met en avant les spécificités de son agriculture.

### **L'AFDR et l'Europe**

Dès sa création, l'AFDR a marqué son intérêt pour le droit européen et pour la PAC en particulier. Elle est membre fondateur du Comité Européen de Droit Rural (CEDR), qui rassemble à l'échelle européenne les membres d'associations nationales de droit agricole.



Pour contacter l'AFDR, un clic suffit :

→ [www.droit-rural.com](http://www.droit-rural.com)

Pour adhérer, choisissez votre section régionale

---

E-mail : [contact@droit-rural.com](mailto:contact@droit-rural.com)

Adresse postale : 8, rue d'Athènes 75009 PARIS